COMMUNE DE GUERVILLE

PROTOCOLE DE REPRISE DES ECOLES

Mesures préalables à la reprise

Désignation	Qui	Réalisé	Matériel
Préparation des locaux			
- Aménagement des abords	Commune	Fait	voir fiche
- Aménagement des classes	Enseignants/commune	En cours	voir fiche
- Ménage/ventilation	Commune	Fait	voir fiche
- Mise en place des protections collectives	Commune	En cours	voir fiche
- Mise en place des protections individuelles	Commune / Education nationale	Fait	voir fiche
Communication			
- Pour préparation reprise des professionnels	IEN/Enseignants /LIPEG/Commune	Fait	
- Pour préparation reprise des enfants	Enseignants/LIPEG/ Commune	En cours	
- Pour information des parents	Enseignants/Commune	Document communal fait A faire valider par les enseignants	

SOMMAIRE

Pages

ECOLE ELEMENTAIRE

1. Nettoyage et Désinfection des locaux 3 - 4
2. Accueil dans les classes 5 - 9

ECOLE MATERNELLE

1. Nettoyage et Désinfection des locaux 10 - 11
2. Accueil dans les classes 12 – 16

EN CAS DE SUSPICION D'UN CAS COVID 17

ACCUEILS PERISCOLAIRES 18

ANNEXES :

1) Exemple de principe d'implantation des classes
2) Fiche ménage et entretien
3) Visuels pouvant être mis à disposition par la mairie
4) Matériels et équipements mis à disposition

ECOLE ELEMENTAIRE

Nettoyage et désinfection des locaux

AVANT LA REPRISE : Les locaux scolaires guervillois n'ont pas été utilisés depuis le 16 mars dernier. Cependant, il a été décidé de réaliser un ménage approfondi avant la reprise du 12 mai.

Description des actions :

- Dans les classes et couloirs d'accès
- Aération des locaux.
- Dépoussiérage complet des locaux (mobiliers, tables, supports divers,...)
- Passage de l'aspirateur ou du balai
- Désinfection des surfaces avec solution bactéricide et fongicide, rinçage et séchage à l'air libre.
- Désinfection des surfaces de contacts (poignées de portes et entourage,...)
- Désinfection des sols avec solution bactéricide et fongicide et séchage à l'air libre

Dans un second temps, désinfection à l'aide de Virucide (ou solution à base d'eau de javel : voir p.15/54 du protocole sanitaire) :

- Aération des locaux.
- Désinfection à l'aide du virucide des surfaces (tables, assise et pieds de chaise, espaces libres des mobiliers) et séchage à la lingette.
- Désinfection avec virucide des sols
- Désinfection au virucide des surfaces de contact (poignées de portes et encadrement) et séchage à la lingette.

- Dans les sanitaires :
- Aération des locaux
- Dépoussiérage complet des locaux
- Passage de l'aspirateur ou du balai
- Désinfection des surfaces avec solution bactéricide et fongicide, rinçage et séchage à l'air libre.
- Désinfection des surfaces de contacts (poignées de portes et entourage, sanitaires éviers et robinetterie...)
- Désinfection des sols avec solution bactéricide et fongicide et séchage à l'air libre

Dans un second temps, désinfection à l'aide de Virucide (ou solution à base d'eau de javel : voir p.15/54 du protocole sanitaire) :

- Aération des locaux.
- Désinfection à l'aide du virucide des surfaces (sanitaires éviers et robinetterie...) et séchage à la lingette.
- Désinfection avec virucide des sols
- Désinfection au virucide des surfaces de contact (poignées de portes et entourage et séchage à la lingette.

APRES LA REPRISE : L'entretien des locaux sera réalisé comme suit :

- Tous les soirs : Réalisation dans l'ensemble des locaux des prestations suivantes :

- Dans les classes et couloirs d'accès
- Aération des locaux.
- Nettoyage des locaux (mobiliers, tables, supports divers,...) avec utilisation de la solution bactéricide et fongicide
- Passage du balai
- Désinfection des surfaces (mobiliers, tables, supports divers, et poignées de ports, surfaces de contact dont interrupteurs ...) avec utilisation de virucide, rinçage et séchage.
- Désinfection des sols avec solution bactéricide et fongicide et séchage à l'air libre

- Dans les sanitaires :
- Aération des locaux
- Nettoyage des locaux (mobiliers, tables, supports divers,...) avec utilisation de avec solution bactéricide et fongicide.
- Passage du balai
- Désinfection des surfaces des surfaces (mobiliers, tables, supports divers, et poignées de ports, surfaces de contact dont interrupteurs ...) avec utilisation de virucide, rinçage et séchage.
- Désinfection des sols avec solution bactéricide et fongicide et séchage à l'air libre

- En cours de journée : Dans les classes et sanitaire
- Désinfection des surfaces (mobiliers, tables, chaises, sanitaire et éviers et zones de contact : poignées de porte, interrupteurs ...) avec utilisation de virucide, rinçage et séchage.

OBSERVATIONS :

Pour permettre une indentification rapide des produits et matériels utilisés, des marques ou visuels seront mis en place sur les produits, les lingettes utilisées pour chaque type de taches seront de couleurs différentes, tout comme les récipients si nécessaire.

Après utilisation, les lingettes souillées seront regroupées pour un lavage à 60° avant réutilisation, le matériel sera nettoyé.

Pour les poubelles, celles-ci seront toutes équipées de sacs poubelles qui seront retirés chaque soir, fermés et déposés dans les containers appropriés. Les poubelles seront nettoyées chaque soir.

Il sera laissé à disposition des enseignants du matériel et des produits pour permettre une désinfection en cours de journée si nécessaire.

ACCUEIL DES ELEVES DANS LES CLASSES

ECOLE ELEMENTAIRE

Entrée dans l'école : Afin d'éviter tout rassemblement des parents à l'entrée des écoles et permettre autant que possible le respect des gestes barrières, il a été décidé :

A la charge de la commune : Mise en place de signalisation verticale avant le portail permettant de visualiser les distanciations (marquage réalisé en peinture avec fléchage du sens de circulation) avec un espacement d'environ 1,30m (ok).

A la charge des enseignants : Organisation d'une entrée échelonnée des classes, normalement entre 8h20 et 8h40. Les enseignants ont indiqué que le cadencement des entrées sera réalisé par 2 classes.

A la charge des parents : Respect des horaires et des distances physiques.

Les accueillants devront impérativement porter un masque et pouvoir accéder à du gel hydroalcoolique.

A la charge de la commune : Fourniture de gel hydroalcoolique (ok) et masques pour personnel communal (ok).

A la charge de l'éducation nationale : : Fourniture de masques pour personnel enseignant.

NB. Le portail doit rester ouvert durant l'accueil des enfants pour permettre d'éviter tous les points de contacts.

Entrée dans les classes : Lavage des mains des enfants :

- Pour les classes du haut : Présence d'un seul lavabo présent dans un couloir accessible aux 2 classes : **préconisation mairie :** programmer une entrée échelonnée de ces 2 classes afin de permettre le passage au lavabo à chaque élève sous surveillance des enseignants pour respect des distances physiques.
- Pour les classes du bas : Présence d'un évier par classe : **préconisation mairie :** passage des élèves à tour de rôle sous la surveillance des enseignants ou utilisation des lavabos présents dans les sanitaires (au nombre de 2 pour filles et garçons) sous surveillance des enseignants.

Les deux solutions peuvent être utilisées ensemble également suivant répartition entre les classes à définir.

A Noter :

A la charge de la commune : vérification régulière de l'approvisionnement en savon (ok), mise à disposition de solution papier pour essuyage des mains (ok), mise à place à proximité des points d'eau de poubelles ou similaires, dotés de sacs poubelle retirés chaque soir) (ok).

NB. Les portes doivent rester ouvertes durant l'accueil des enfants pour permettre d'éviter tous les points de contacts.

Le temps de classe : Il convient de respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre entre toutes les personnes présentes (enfants et enseignant)

- Mise en place spécifique des tables et chaises destinées à accueillir les enfants : préconisation mairie : installation en quinconces des tables. Il est souhaitable que les enseignants indiquent l'installation choisie, que cette installation prévoit l'accueil du nombre maximal d'enfants défini (soit 12/13) pour une mise en place pérenne même en cas de nombre inférieur. Une visualisation des places destinées à être occupées peut-être mises en place si les enseignants le souhaitent (demande à faire rapidement).
- Circulation dans la classe : préconisation mairie : l'installation définie devra permettre une circulation pour accéder en sécurité au point d'eau. La mairie propose aux enseignants de mettre en place également des éléments visuels (type scotch de couleur....).
- Neutralisation du mobilier ou matériel non nécessaires : préconisation mairie : il est proposé de neutraliser le mobilier non nécessaire, de placer le matériel non nécessaire dans ou sur le mobilier neutralisé. Pour neutraliser le mobilier, la mairie propose d'y apposer soit une signalétique (type feuille A4 avec sigle sens interdit) soit apposition de rubalise : en attente de décision des enseignants.
- Assurer l'aération des locaux le matin, aux récréations, le midi et le soir (pendant le ménage) : la mairie sollicite les enseignants pour ces ouvertures et fermetures le matin (avant l'accueil des enfants et en cours de journée).

NB. La commune met à disposition de chaque enseignant le matériel suivant :

- Chaque jour, dotation de 2 paires de gants jetables en nitril non poudré (mise à disposition sur chaque bureau) d'un flacon de gel hydroalcoolique qui sera régulièrement réapprovisionné.
- L'Education Nationale doit mettre à disposition des enseignants des masques pour le temps scolaire.
- La mairie a commandé des protections de table pouvant être disposées à chaque place. Ces protections en PVC Cristal 5/10 ou Polypro 8/10 présentent les dimensions suivantes : Hauteur 50cm X Largeur 50 cm X 30 cm sur les 2 côtés, et sont fixer sur la table par des clips. Ce matériel sera désinfecté comme les autres surfaces.

Reste à définir : La mairie demande aux enseignants les dispositions qu'ils souhaitent prendre pour la gestion des manteaux. En effet, il convient de veiller à limiter les contacts entre les vêtements mais aussi définir un lieu où la circulation des enfants se fasse dans le respect des gestes barrières et notamment de la distanciation physique.

Les récréations : selon le protocole sanitaire, il convient de respecter les mesures suivantes :

- Lavage des mains avant et après chaque récréation. La mairie préconise que ces lavages soient organisés comme lors de l'entrée en classe afin de faciliter leur compréhension et appropriation par les enfants.
- Eviter les croisements de classes et d'élèves en échelonnant les temps de récréations, éviter les regroupements de niveaux différents (si besoin réduire le temps de récréation) organiser les plannings de récréation, faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun : ces modalités sont à la charge des enseignants et la mairie propose de mettre à leur disposition du matériel pouvant être utile au respect de ces consignes (à la condition des disponibilités de ces matériels). Il est demandé que ces demandes soient réalisées rapidement.
- Adapter la surveillance aux effectifs.
- Port du masque obligatoire.

- Respect des gestes barrières dans les jeux extérieurs (proscrire tout jeu ne permettant pas ce respect des gestes barrières)
- Neutraliser les jeux et installations extérieures : préconisations mairie : la mairie propose de mettre en place de la rubalise sur tous les jeux.
- Veiller à l'absence d'échange entre élèves d'objets ou jouets personnels.

En cas de conditions climatiques inadaptées, la mairie précise que peuvent être utilisés le préau couvert ou le préau extérieur. Les règles définies ci-avant devront également être respectées.

Les sanitaires : La fréquentation des sanitaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de veiller au respect des gestes barrières et notamment la distanciation sociale.

- Le nettoyage des sanitaires sera réalisé chaque soir (voir méthodologie définie précédemment) mais aussi en mi-journée. Lors de cette seconde intervention, il sera réalisé une désinfection (avec produit virucide ou similaire) des WC ou urinoirs, des lavabos et zones de contact (poignées de porte, interrupteur, dévidoirs papier WC, robinetterie).
- Veiller au lavage des mains avant et après le passage aux sanitaires : l'approvisionnement en savon sera régulièrement vérifié. Pour l'essuyage des mains, la mairie met à disposition du papier d'essuyage, une poubelle ou similaire doté de sacs poubelles (retiré chaque soir) sera mis en place.
- Veiller au respect des gestes barrières dans les sanitaires par une surveillance des entrées et sorties.

NB. La mairie préconise que les portes des sanitaires soient laissées ouvertes afin d'éviter les contacts.

Les activités sportives et culturelles / les enseignements spécifiques : Ces activités relevant de l'enseignement, elles sont organisées et définies par les enseignants, ainsi ne seront ci-après que brièvement repris les modalités essentielles à respecter durant celles-ci.

- Lors des activités sportives, les gestes barrières doivent être respectés et notamment la distanciation physique. Les jeux de ballon ou de contact sont à proscrire. L'utilisation de matériel sportif manipulé par tous est à proscrire sauf si une désinfection régulière adaptée peut être réalisée. Sur ce dernier point, la mairie demande à ce que ce matériel ne soit pas utilisé, tout au moins dans un premier temps la faisabilité de la désinfection ne pouvant être immédiatement mise en place.
- Lors des activités culturelles ou manuelles, il doit être privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable. Pour les livres, la lecture par les enseignants doit être privilégier. Il est également recommandé de privilégier les découvertes et la culture au travers de moyens audiovisuels.

Les temps du midi : Il convient d'organiser les départs et retours des externes, ainsi que l'accueil des demi-pensionnaires.

- Les externes : Avant la sortie, les enfants devront se laver les mains (voir modalités définies précédemment) puis seront accompagnés au portail pour la sortie. Afin d'éviter tout rassemblement des parents à l'entrée des écoles et permettre autant que possible le respect des gestes barrières, il a été décidé :

A la charge de la commune : Mise en place de signalisation verticale avant le portail permettant de visualiser les distanciations (marquage réalisé en peinture avec fléchage du sens de circulation) avec un espacement d'environ 1,30m (ok).

A la charge des enseignants : Organisation de la sortie et du retour en échelonnant les classes, normalement entre 11h20 et 11h40 et entre 13h20 et 13h40. Les enseignants ont indiqué que le cadencement des entrées sera réalisé par 2 classes.

A la charge des parents : Respect des horaires et des distances physiques.

Les accueillants devront impérativement porter un masque et pouvoir accéder à du gel hydroalcoolique.

A la charge de la commune : Fourniture de gel hydroalcoolique (ok) et masques pour personnel communal (ok).

A la charge de l'éducation nationale : : Fourniture de masques pour personnel enseignant.

NB. Le portail doit rester ouvert durant l'accueil des enfants pour permettre d'éviter tous les points de contacts.

- Les demi-pensionnaires : le respect des gestes barrières nécessitent une nouvelle organisation de cet accueil et oblige à limiter le nombre d'enfants accueillis à 30 enfants.

- A la sortie de la classe, les enfants seront accueillis par les agents communaux dans la cour pour être accompagné dans le respect des gestes barrières (notamment des distances physiques) aux sanitaires afin de se laver les mains avant de pénétrer dans la salle de restauration.
- Mise en place de signalisation verticale avant le réfectoire permettant de visualiser les distanciations (marquage réalisé en peinture) avec un espacement d'environ 1,30m (ok).
- La salle de restauration est organisée de façon à respecter les distances physiques entre les enfants lors du repas. Pour permettre le respect des emplacements dédiés au repas, il sera mis en place un dispositif visuel matérialisant cet emplacement.
- Les repas devront être fournis par les parents sous forme de panier pique-nique. Ces paniers pique – nique seront conservés par les enfants durant la matinée et ne pourront être placés au réfrigérateur (impossibilité de garantir l'absence de contacts entre les paniers et donc risque de contamination). Aucun aliment ne pourra être réchauffé (utilisation de micro-onde commun interdit).
- Il sera mis à disposition de chaque enfant un verre et autant que possible un broc d'eau (si utilisation d'un broc par plusieurs enfants, le remplissage des verres sera fait par le personnel communal).
- A la fin du repas, un récipient sera placé au centre de chaque table pour permettre aux enfants d'y déposer leurs déchets sans se déplacer.
- La sortie de la salle de restauration sera organisée afin de veiller au respect des distances physiques et les enfants seront emmenés aux sanitaires pour se laver les mains puis invités à jouer dans la cour (dans le respect des gestes barrières : distance physique, interdictions d'échange de jouet entre les enfants.
- A la fin du temps méridien, les enfants seront confiés aux enseignants pour le retour en classe.

NB. Le fonctionnement ci-avant décrit fera l'objet d'une évaluation régulière afin de réorganiser, dès que possible un service de restauration avec fourniture des repas.

Attention, l'organisation ci-avant décrite pourra être modifiée suivant les instructions de la DDCS, qui n'ont pas été à ce jour transmis.

Sortie de l'école : Afin d'éviter tout rassemblement des parents à l'entrée des écoles et permettre autant que possible le respect des gestes barrières, il a été décidé :

A la charge de la commune : Mise en place de signalisation verticale avant le portail permettant de visualiser les distanciations (marquage réalisé en peinture avec fléchage du sens de circulation) avec un espacement d'environ 1,30m (ok). Un tel marquage a également été réalisé côté cour pour permettre aux enfants de respecter plus facilement les distances physiques.

A la charge des enseignants : Organisation d'une sortie échelonnée des classes, normalement entre 16h20 et 16h40. Les enseignants ont indiqué que le cadencement des sorties sera réalisé par 2 classes.

A la charge des parents : Respect des horaires et des distances physiques.

Les enseignants devront impérativement porter un masque et pouvoir accéder à du gel hydroalcoolique.

A la charge de la commune : Fourniture de gel hydroalcoolique (ok) et masques pour personnel communal (ok).

A la charge de l'éducation nationale : : Fourniture de masques pour personnel enseignant.

NB. Le portail doit rester ouvert durant la sortie des enfants pour permettre d'éviter tous les points de contacts.

ECOLE MATERNELLE

Nettoyage et désinfection des locaux

AVANT LA REPRISE : Les locaux scolaires guervillois n'ont pas été utilisés depuis le 16 mars dernier. Cependant, il a été décidé de réaliser un ménage approfondi avant la reprise du 12 mai.

Description des actions :

- Dans les classes et couloirs d'accès
- Aération des locaux.
- Dépoussiérage complet des locaux (mobiliers, tables, supports divers,...)
- Passage de l'aspirateur ou du balai
- Désinfection des surfaces avec solution bactéricide et fongicide, rinçage et séchage à l'air libre.
- Désinfection des surfaces de contacts (poignées de portes et entourage,...)
- Désinfection des sols avec solution bactéricide et fongicide et séchage à l'air libre

Dans un second temps, désinfection à l'aide de Virucide (ou solution à base d'eau de javel : voir p.15/54 du protocole sanitaire) :

- Aération des locaux.
- Désinfection à l'aide du virucide des surfaces (tables, assise et pieds de chaise, espaces libres des mobiliers) et séchage à la lingette.
- Désinfection avec virucide des sols
- Désinfection au virucide des surfaces de contact (poignées de portes et encadrement) et séchage à la lingette.

- Dans les sanitaires :
- Aération des locaux
- Dépoussiérage complet des locaux
- Passage de l'aspirateur ou du balai
- Désinfection des surfaces avec solution bactéricide et fongicide, rinçage et séchage à l'air libre.
- Désinfection des surfaces de contacts (poignées de portes et entourage, sanitaires éviers et robinetterie...)
- Désinfection des sols avec solution bactéricide et fongicide et séchage à l'air libre

Dans un second temps, désinfection à l'aide de Virucide (ou solution à base d'eau de javel : voir p.15/54 du protocole sanitaire) :

- Aération des locaux.
- Désinfection à l'aide du virucide des surfaces (sanitaires éviers et robinetterie...) et séchage à la lingette.
- Désinfection avec virucide des sols
- Désinfection au virucide des surfaces de contact (poignées de portes et entourage et séchage à la lingette.

APRES LA REPRISE : L'entretien des locaux sera réalisé comme suit :

- Tous les soirs : Réalisation dans l'ensemble des locaux des prestations suivantes :

- Dans les classes et couloirs d'accès
- Aération des locaux.
- Nettoyage des locaux (mobiliers, tables, supports divers,...) avec utilisation de la solution bactéricide et fongicide.
- Passage du balai
- Désinfection des surfaces des surfaces (mobiliers, tables, supports divers, et poignées de ports, surfaces de contact dont interrupteurs ...) avec utilisation de virucide, rinçage et séchage.
- Désinfection des sols avec solution bactéricide et fongicide et séchage à l'air libre

- Dans les sanitaires :
- Aération des locaux
- Nettoyage des locaux (mobiliers, tables, supports divers,...) avec utilisation de la solution bactéricide et fongicide.
- Passage du balai
- Désinfection des surfaces des surfaces (mobiliers, tables, supports divers, et poignées de ports, surfaces de contact dont interrupteurs ...) avec utilisation de virucide, rinçage et séchage.
- Désinfection des sols avec solution bactéricide et fongicide et séchage à l'air libre

- En cours de journée : Au moins une fois par jour dans les classes et sanitaires
  Désinfection des surfaces (mobiliers, tables, chaises, sanitaire et éviers et zones de contact : poignées de porte, interrupteurs ...) avec utilisation de virucide, rinçage et séchage.

  Si besoin, désinfection du matériel utilisé (en accord avec les enseignants)

  Ces opérations devront être renouvelées si besoin.

  OBSERVATIONS :
  Pour permettre une indentification rapide des produits et matériels utilisés, des marques ou visuels seront mis en place sur les produits, les lingettes utilisées pour chaque type de taches seront de couleurs différentes, tout comme les récipients si nécessaire.

  Après utilisation, les lingettes souillées seront regroupées pour un lavage à 60° avant réutilisation, le matériel sera nettoyé.

  Pour les poubelles, celles-ci seront toutes équipées de sacs poubelles qui seront retirés chaque soir, fermés et déposés dans les containers appropriés. Les poubelles seront nettoyées chaque soir.

  Il sera laissé à disposition des enseignants du matériel et des produits pour permettre une désinfection en cours de journée si nécessaire.

ACCUEIL DES ELEVES DANS LES CLASSES

ECOLE MATERNELLE

Entrée dans l'école : Afin d'éviter tout rassemblement des parents à l'entrée des écoles et permettre autant que possible le respect des gestes barrières, il a été décidé :

A la charge de la commune : Mise en place de signalisation verticale avant le portail permettant de visualiser les distanciations (marquage réalisé en peinture avec fléchage du sens de circulation) avec un espacement d'environ 1,30m (ok).

A la charge des enseignants : Organisation si nécessaire par les enseignants d'une entrée échelonnée des classes.

A la charge des parents : Respect des horaires et des distances physiques.

Les accueillants devront impérativement porter un masque et pouvoir accéder à du gel hydroalcoolique.

A la charge de la commune : Fourniture de gel hydroalcoolique (ok) et masques pour personnel communal (ok).

A la charge de l'éducation nationale : : Fourniture de masques pour personnel enseignant.

NB. Le portail doit rester ouvert durant l'accueil des enfants pour permettre d'éviter tous les points de contacts.

Entrée dans les classes : Lavage des mains des enfants :

- Passage des élèves dans les sanitaires pour le lavage des mains : préconisation mairie : programmer un passage échelonné entre les classes la sous surveillance des enseignants pour respect des distances physiques.

A Noter :

A la charge de la commune : vérification régulière de l'approvisionnement en savon (ok), mise à disposition de solution papier pour essuyage des mains (ok), mise à place à proximité des points d'eau de poubelles ou similaires, dotés de sacs poubelle retirés chaque soir) (ok).

NB. Les portes doivent rester ouvertes durant l'accueil des enfants pour permettre d'éviter tous les points de contacts.

Le temps de classe : Il convient de respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre entre toutes les personnes présentes (enfants et enseignant)

- Mise en place spécifique des tables et chaises destinées à accueillir les enfants : préconisation mairie : installation adaptée des tables. Il est souhaitable que les enseignants indiquent l'installation choisie, que cette installation prévoit l'accueil du nombre maximal d'enfants défini (soit 8) pour une mise en place pérenne même en cas de nombre inférieur. Une visualisation des places destinées à être occupées peut-être mises en place si les enseignants le souhaitent (demande à faire rapidement).

- Circulation dans la classe : préconisation mairie : l'installation définie devra permettre une circulation pour accéder en sécurité au point d'eau. La mairie propose aux enseignants de mettre en place également des éléments visuels (type scotch de couleur....).
- Neutralisation du mobilier ou matériel non nécessaires : préconisation mairie : il est proposé de neutraliser le mobilier non nécessaire, de placer le matériel non nécessaire dans ou sur le mobilier neutralisé. Pour neutraliser le mobilier, les enseignants ont sollicité la fourniture de rubalise (ok).
- Assurer l'aération des locaux le matin, aux récréations, le midi et le soir (pendant le ménage) : ces temps d'aération seront à la charge du personnel communal.

NB. La commune met à disposition de chaque enseignant le matériel suivant :

- **Chaque jour, dotation de 2 paires de gants jetables en nitril non poudré (mise à disposition sur chaque bureau) d'un flacon de gel hydroalcoolique qui sera régulièrement réapprovisionné.**
- **L'Education Nationale doit mettre à disposition des enseignants des masques pour le temps scolaire.**
- **La mairie a commandé des protections de table pouvant être disposées à chaque place. Ces protections en PVC Cristal 5/10 ou Polypro 8/10 présentent les dimensions suivantes : Hauteur 50cm X Largeur 50 cm X 30 cm sur les 2 côtés, et sont fixer sur la table par des clips. Ce matériel sera désinfecté comme les autres surfaces.**

Reste à définir : La mairie demande aux enseignants les dispositions qu'ils souhaitent prendre pour la gestion des manteaux. En effet, il convient de veiller à limiter les contacts entre les vêtements mais aussi définir un lieu où la circulation des enfants se fasse dans le respect des gestes barrières et notamment de la distanciation physique.

Les récréations : selon le protocole sanitaire, il convient de respecter les mesures suivantes :

- Lavage des mains avant et après chaque récréation. La mairie préconise que ces lavages soient organisés comme lors de l'entrée en classe afin de faciliter leur compréhension et appropriation par les enfants.
- Eviter les croisements de classes et d'élèves en échelonnant les temps de récréations, éviter les regroupements de niveaux différents (si besoin réduire le temps de récréation) organiser les plannings de récréation, faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun : **ces modalités sont à la charge des enseignants et la mairie propose de mettre à leur disposition du matériel pouvant être utile au respect de ces consignes (à la condition des disponibilités de ces matériels). Il est demandé que ces demandes soient réalisées rapidement.**
- Adapter la surveillance aux effectifs.
- Port du masque obligatoire.
- Respect des gestes barrières dans les jeux extérieurs (proscrire tout jeu ne permettant pas ce respect des gestes barrières)
- Neutraliser les jeux et installations extérieures : à la demande des enseignants, cette neutralisaton des jeux extérieurs a été réalisé avec de la rubalise.
- Veiller à l'absence d'échange entre élèves d'objets ou jouets personnels.

En cas de conditions climatiques inadaptées, la mairie précise que peuvent être utilisés le préau couvert ou la salle de motricité. Les règles définies ci-avant devront également être respectées.

Les sanitaires : La fréquentation des sanitaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de veiller au respect des gestes barrières et notamment la distanciation sociale.

- Le nettoyage des sanitaires sera réalisé chaque soir (voir méthodologie définie précédemment) mais aussi en mi-journée. Lors de cette seconde intervention, il sera réalisé une désinfection (avec produit virucide ou similaire) des WC ou urinoirs, des lavabos et zones de contact (poignées de porte, interrupteur, dévidoirs papier WC, robinetterie). La mairie propose de neutraliser 1 sanitaire ou urinoir sur deux à l'aide d'un visuel ou rubalise (en attente décision des enseignants).
- Veiller au lavage des mains avant et après le passage aux sanitaires : l'approvisionnement en savon sera régulièrement vérifié. Pour l'essuyage des mains, la mairie met à disposition du papier d'essuyage, une poubelle ou similaire doté de sacs poubelles (retiré chaque soir) sera mis en place.
- Veiller au respect des gestes barrières dans les sanitaires par une surveillance des entrées et sorties.

NB. La mairie préconise que les portes des sanitaires soient laissées ouvertes afin d'éviter les contacts.

Les activités sportives et culturelles / les enseignements spécifiques : Ces activités relevant de l'enseignement, elles sont organisées et définies par les enseignants, ainsi ne seront ci-après que brièvement repris les modalités essentielles à respecter durant celles-ci.

- Lors des activités sportives, les gestes barrières doivent être respectés et notamment la distanciation physique. Les jeux de ballon ou de contact sont à proscrire. L'utilisation de matériel sportif manipulé par tous est à proscrire sauf si une désinfection régulière adaptée peut être réalisée. Sur ce dernier point, la mairie demande à ce que ce matériel ne soit pas utilisé, tout au moins dans un premier temps la faisabilité de la désinfection ne pouvant être immédiatement mise en place. Pour ces activités, la mairie rappelle que la salle de motricité peut être utilisée.
- Lors des activités culturelles ou manuelles, il doit être privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable ou de mettre à disposition des enfants des bacs individuels contenant le matériel nécessaire. Pour les livres, la lecture par les enseignants doit être privilégier. Il est également recommandé de privilégier les découvertes et la culture au travers de moyens audiovisuels.

Les temps du midi : Il convient d'organiser les départs et retours des externes, ainsi que l'accueil des demi-pensionnaires.

- Les externes : Avant la sortie, les enfants devront se laver les mains (voir modalités définies précédemment) puis seront soit accompagnés au portail pour la sortie, soit les parents seront invités à venir les chercher à l'entrée des classes. Dans ce cas, il faut mettre en place des éléments visuels permettant aux parents de respecter les distances physiques et les sens de circulation pour éviter les croisements (les enseignants ont décidé de déposer au sol des cerceaux). Afin d'éviter tout rassemblement des parents à l'entrée des écoles et permettre autant que possible le respect des gestes barrières, il a été décidé :

  A la charge de la commune : Mise en place de signalisation verticale avant le portail permettant de visualiser les distanciations (marquage réalisé en peinture avec fléchage du sens de circulation) avec un espacement d'environ 1,30m (ok).

A la charge des enseignants : Organisation de la sortie et du retour en échelonnant les classes si besoin.

A la charge des parents : Respect des horaires et des distances physiques.

Les accueillants devront impérativement porter un masque et pouvoir accéder à du gel hydroalcoolique.

A la charge de la commune : Fourniture de gel hydroalcoolique (ok) et masques pour personnel communal (ok).

A la charge de l'éducation nationale : : Fourniture de masques pour personnel enseignant.

NB. Le portail doit rester ouvert durant l'accueil des enfants pour permettre d'éviter tous les points de contacts.

- Les demi-pensionnaires : le respect des gestes barrières nécessitent une nouvelle organisation de cet accueil et oblige à limiter le nombre d'enfants accueillis à 15 enfants.

- A la sortie de la classe, les enfants seront accueillis par les agents communaux pour être accompagnés aux sanitaires afin de se laver les mains avant de pénétrer dans la salle de restauration.
- La salle de restauration est organisée de façon à respecter les distances physiques entre les enfants lors du repas. Pour permettre le respect des emplacements dédiés au repas, il sera mis en place un dispositif visuel matérialisant cet emplacement.
- Les repas devront être fournis par les parents sous forme de panier pique-nique. Ces paniers pique – nique seront conservés par les enfants durant la matinée et ne pourront être placés au réfrigérateur (impossibilité de garantir l'absence de contacts entre les paniers et donc risque de contamination). Aucun aliment ne pourra être réchauffé (utilisation de micro-onde commun interdit).
- Il sera mis à disposition de chaque enfant un verre et autant que possible un broc d'eau (le remplissage des verres sera fait par le personnel communal).
- A la fin du repas, un récipient sera placé au centre de chaque table pour permettre aux enfants d'y déposer leurs déchets sans se déplacer.
- La sortie de la salle de restauration sera organisée afin de veiller au respect des distances physiques et les enfants seront emmenés aux sanitaires pour se laver les mains puis invités à jouer dans la cour (dans le respect des gestes barrières : distance physique, interdictions d'échange de jouet entre les enfants).
- A la fin du temps méridien, les enfants seront confiés aux enseignants pour le retour en classe.

NB. Le fonctionnement ci-avant décrit fera l'objet d'une évaluation régulière afin de réorganiser, dès que possible un service de restauration avec fourniture des repas.

Attention, l'organisation ci-avant décrite pourra être modifiée suivant les instructions de la DDCS, qui n'ont pas été à ce jour transmises.

Sortie de l'école : Afin d'éviter tout rassemblement des parents à l'entrée des écoles et faciliter le respect des gestes barrières, il a été décidé :

A la charge de la commune : Mise en place de signalisation verticale avant le portail permettant de visualiser les distanciations (marquage réalisé en peinture avec fléchage du sens de circulation) avec un espacement d'environ 1,30m (ok).

A la charge des enseignants : Organisation si besoin d'une sortie échelonnée des classes.

A la charge des parents : Respect des horaires et des distances physiques.

Les enseignants devront impérativement porter un masque et pouvoir accéder à du gel hydroalcoolique.

A la charge de la commune : Fourniture de gel hydroalcoolique (ok) et masques pour personnel communal (ok).

A la charge de l'éducation nationale : : Fourniture de masques pour personnel enseignant.

NB. Le portail doit rester ouvert durant la sortie des enfants pour permettre d'éviter tous les points de contacts.

EN CAS DE SUSPICION D'UN CAS COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évoquant une contamination par le COVID-19 par un élève, le protocole suivant devra être respecté :

- Isolation immédiate de l'enfant avec un masque dans un pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de sa prise en charge.

Pour l'école élémentaire, la mairie propose de dédier la salle informatique à cette situation.
Problématique à résoudre :

*** cette salle n'est pas équipée de point d'eau pour le lavage des mains mais possibilité d'utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition.**

*** la surveillance de l'enfant nécessite la présence d'un enseignant qui devrait quitter sa classe. Solution à apporter !**

Pour l'école maternelle, la mairie propose de le placer dans la salle « Infirmerie ».

Problématique à résoudre :

*** cette salle n'est pas équipée de point d'eau pour le lavage des mains mais possibilité d'utiliser le gel hydroalcoolique mis à disposition.**

*** la surveillance de l'enfant nécessite soit la présence d'un enseignant qui devrait quitter sa classe, soit la présence d'un personnel communal mais accord préalable de celui-ci à obtenir. Solution à apporter !**

- Appel sans délai des parents et rappel de la procédure à suivre par les parents
- Nettoyage approfondi de la pièce après une attente de 3 heures au minimum.
- Retour de l'enfant à l'école qu'après avis d'un médecin.

En cas de test positif :

- Informations sans délai par les enseignants des services académiques et de la mairie.
- Modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et modalités d'éviction définies par les autorités sanitaires avec les autorités académiques (possibilité de mise en quatorzaine, de fermeture de classe ou d'école).
- Nettoyage approfondi des locaux et objets susceptibles d'avoir été occupés ou touchés par l'enfant dans les 48h précédents son isolement.
- Information des personnels et des parents d'élèves ayant pu être en contact avec l'enfant malade : le plan de communication est à définir par l'école.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évoquant une contamination par le COVID-19 par un adulte, le protocole précédemment décrit devra être respecté (sauf paragraphe parents).

ACCUEILS PERISCOLAIRES

A ce jour, la DDCS n'a fait parvenir aucune consigne d'organisation, il a donc été décidé d'organiser les accueils périscolaires du matin et du soir selon les mêmes modalités que pour l'école.

ATTENTION : Ces accueils seront organisés dans les écoles et non à l'ALSH car les déplacements usuels ne peuvent pas être assurés en sécurité et dans le respect des gestes barrières.

Dés réceptions des consignes de la DDCS pour ces services, le protocole sera réorganisé afin de respecter les consignes et préconisations reçues.

Annexe 1

Exemple de principe d'implantation des classes

Ecole élémentaire

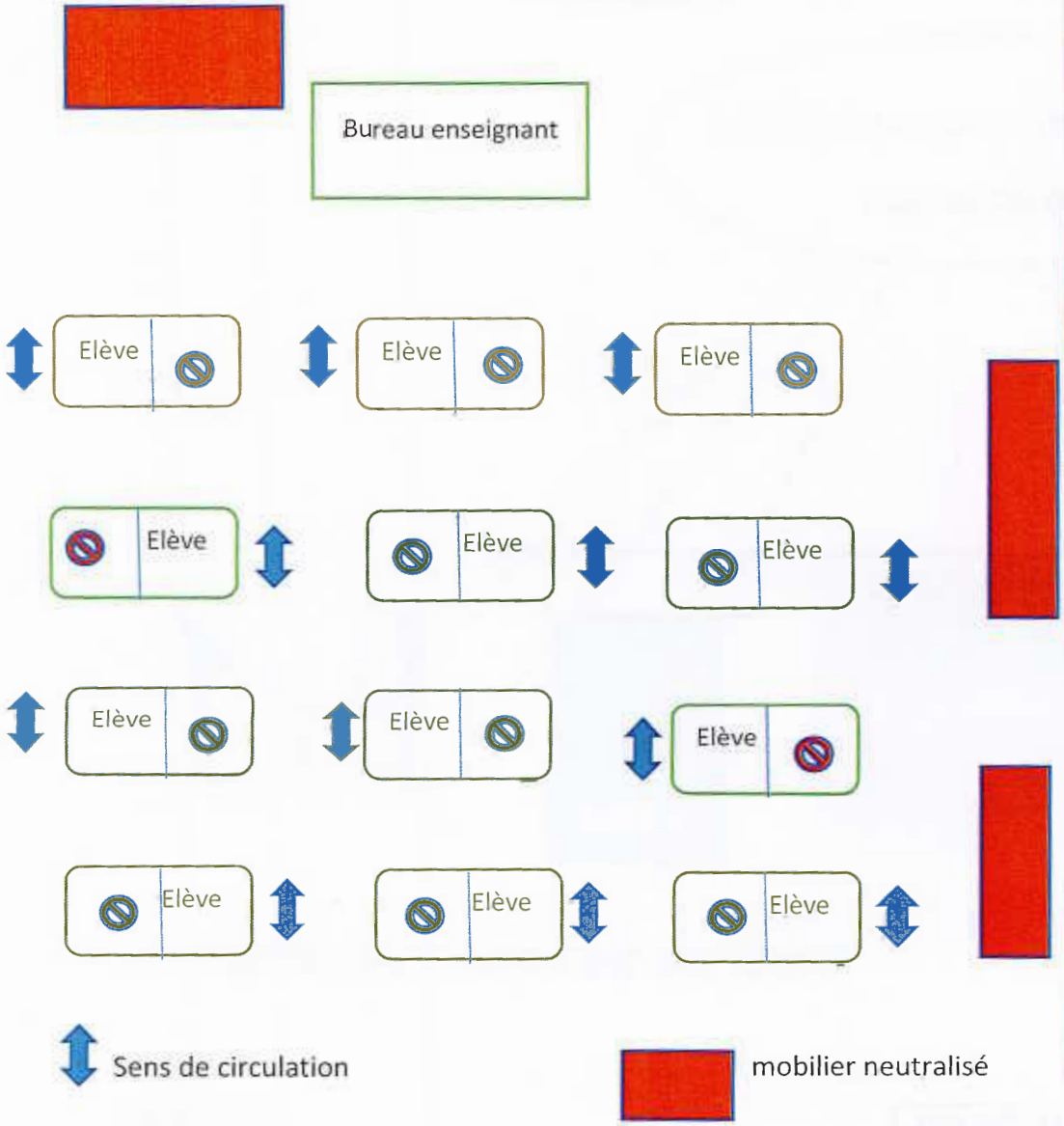

Ecole maternelle

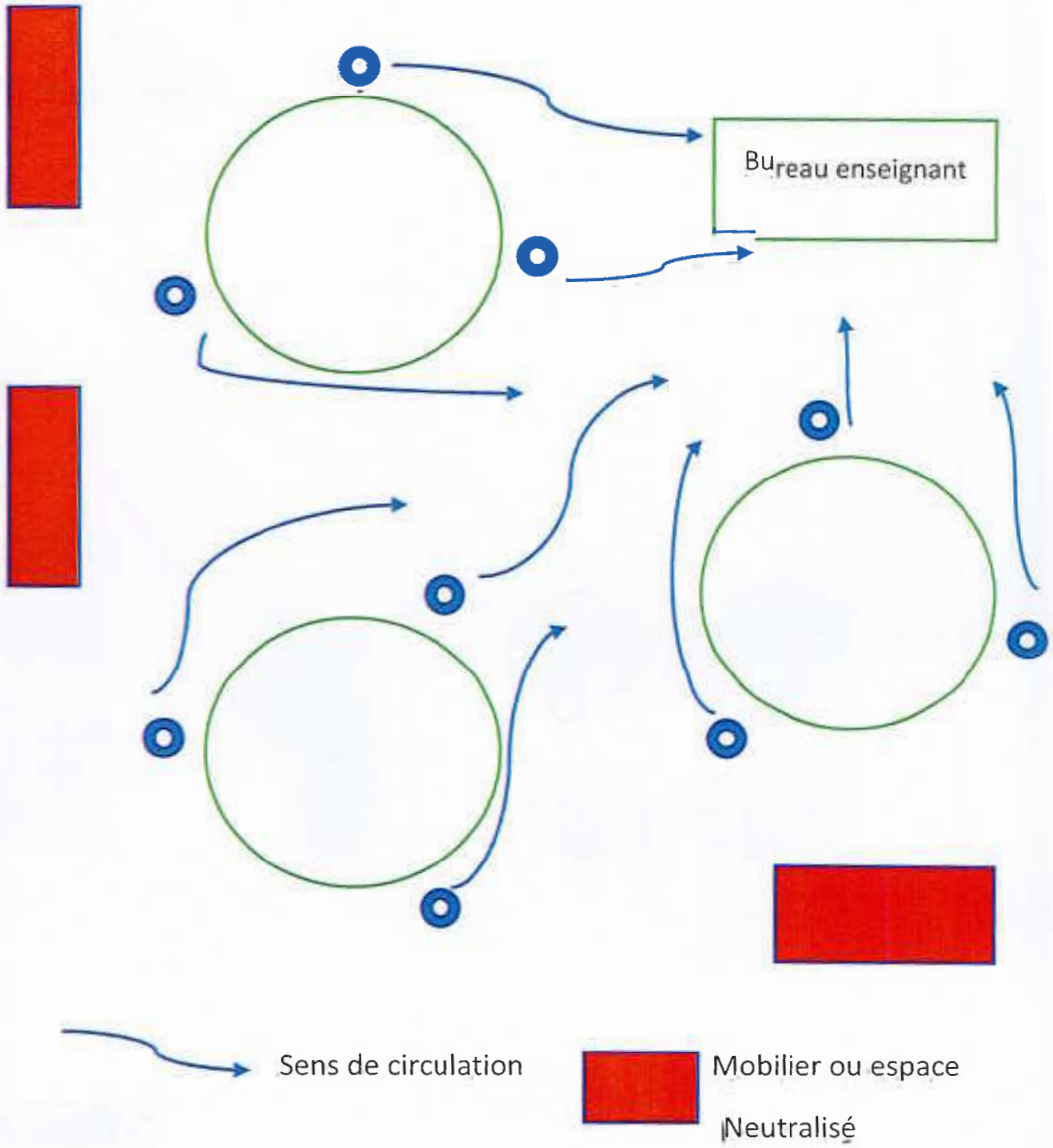

Annexe 2

Fiche ménage

Zones de contact à désinfecter midi et soir

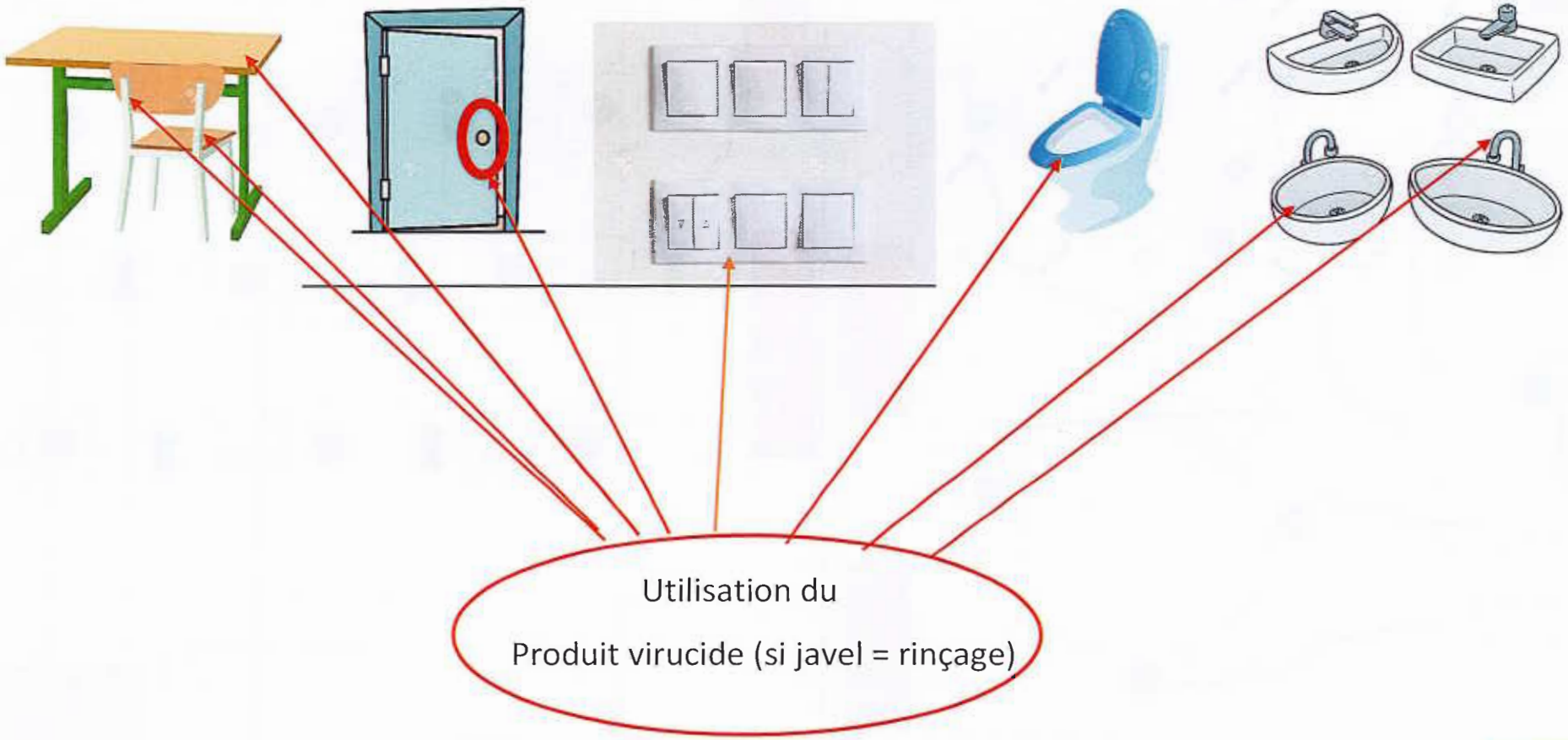

1) Produit virucide avec lingette rose / 2) Rinçage à l'eau avec lingette bleue / 3) Séchage avec lingette jaune

Après utilisation, lavage des lingettes en machine à 60 °

Protocole de lavage du soir

1) Aération des locaux (au moins 15 minutes)
2) Vérification des distributeurs de savon, des flacons de gel hydroalcoolique, du papier d'essuyage.
3) Vidage des poubelles (fermer le sac à déposer dans le container) et lavage de la poubelle
4) Désinfection des surfaces avec produit bactéricide et fongicide (produit bleu) et lingette verte : mobilier, bureau et tables, chaises, lavabos et robinets, zones de contact
5) Balayage
6) Désinfection des surfaces avec produit virucide et lingette rose (mobilier, bureau et tables, chaises, lavabos et robinets, zones de contact), Rinçage à l'eau (si javel) avec lingette bleue et Séchage avec lingette jaune.
7) Approvisionnement des kits enseignants

Après le ménage, lavage en machine des lingettes à 60 °.

Annexe 3

Visuels pouvant être mis à disposition par la mairie

Rubalise

Feuille A4 plastifiée

Consignes de lavage des mains

Gestes barrières

Feuille A4 pour position repas

Pas autocollants pour circulation

Annexe 4

Matériels / Equipements mis à disposition

- **Pour le personnel communal :**

Gants jetables

Masques

Gel hydroalcoolique

- **Pour les enseignants et la classe :**

Kit quotidien enseignant

Gel hydroalcoolique

Produits de désinfection avec lingette

- **Pour les élèves :** **Protection de table**

(En attente de livraison)